

La Coalition of Child Care Advocates of BC (CCCABC), de concert avec l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE), est fière d'annoncer son nouveau projet « *Les services de garde - un droit* ».

Une des revendications centrales du mouvement pour les droits des femmes a été, au départ, l'accès à des services de garde de qualité. Il est donc naturel pour nous de revenir à nos origines et d'aborder la question des services de garde sous l'angle du droit des femmes, des enfants et des familles.

Pour l'essentiel, notre travail consistera à examiner les obligations internationales du Canada à l'égard des femmes, des enfants et des familles en ce qui a trait aux services de garde. Nous concentrons nos efforts sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) et l'Observation générale N^o 7, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. (Consultez nos sites web pour les liens vers ces documents : www.ccabc.bc.ca et www.acpsge.ca.)

Nous commençons notre travail en participant au processus de révision des obligations du Canada sous la CIDE, un processus organisé par l'O.N.U. en 2011.

L'Organisation des Nations Unies se préoccupe-t-elle véritablement de notre opinion?

La réponse est un oui retentissant! Même si la procédure peut paraître assez difficile, l'O.N.U. propose différentes façons pour des organismes comme les nôtres d'informer leur travail et de suggérer des questions à poser aux représentants du gouvernement du Canada.

« Le Comité des droits de l'enfant a besoin des ONG pour procéder à une évaluation indépendante et substantielle des progrès réalisés et des difficultés rencontrées par les pays dans l'application de la Convention. Il cherche à obtenir auprès des ONG des informations spécifiques, fiables et objectives ».

(Guide pour les Organisations non-gouvernementales établissant des rapports destinés au Comité des Droits de l'enfant, troisième édition)

Ainsi, nous avons la responsabilité en tant que citoyennes et citoyens canadiens concernés et engagés de participer au processus d'examen et d'exiger que les droits de l'enfant sont respectés dans ce pays.

En quoi consiste la procédure?

Le respect de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) est vérifié au moyen de rapports déposés sur une base régulière (cinq ans) par les pays (appelés États parties). Le Canada a déjà soumis ses 3^e et 4^e rapports périodiques sur la CIDE pour la période de janvier 1998 à décembre 2007. On peut les trouver à l'adresse suivante : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/future.htm>

Un comité d'experts internationaux se réunit à Genève en Suisse trois fois par année pour réviser les rapports de divers pays et déterminer si chaque pays satisfait aux exigences des traités.

La CIDE stipule clairement que les gouvernements du Canada (provincial/territorial, fédéral et municipal) ont la responsabilité de soutenir les parents qui travaillent, notamment en leur fournissant des services de garde de qualité. C'est notre tâche d'indiquer au comité de l'O.N.U. si les rapports de nos gouvernements correspondent ou non aux preuves et à l'expérience vécue par la population, et si le Canada satisfait à cette obligation du traité ainsi qu'à d'autres.

Un groupe de travail présessionnel se réunit avant la rencontre officielle du comité de l'O.N.U. avec chaque pays. Les ONG peuvent déposer un mémoire et demander l'autorisation de le présenter en personne devant les membres du groupe de travail à Genève. Les ONG peuvent en profiter pour rencontrer officieusement les

membres afin de leur donner autant de renseignements que possible sur les situations véritables auxquelles font face les populations dans leurs pays respectifs. (Les pays essaient tous de présenter au comité de l'O.N.U. une situation des plus positives.)

Si nos efforts pour amasser des fonds réussissent, nous espérons envoyer une délégation de militantes et de militants à Genève pour présenter notre mémoire et faire tout ce que nous pouvons pour décrire au comité le véritable portrait des services de garde au Canada.

Le groupe de travail présessionnel décide des dossiers qui seront abordés par le comité des droits de l'enfant et prépare souvent une liste de questions auxquelles les pays devront répondre. Les ONG, comme la CCCABC et l'ACPSGE, peuvent influencer ces questions en faisant parvenir une liste de questions. Par exemple, nous pourrions proposer au groupe de travail qu'il demande au Canada « d'expliquer les raisons qui l'ont poussé à annuler les accords bilatéraux sur les services de garde » (au 31 mars 2007).

Trois à six mois après la rencontre du groupe de travail, le pays est soumis à un « examen officiel » (appelé session plénière) au cours duquel les questions soulevées par le groupe de travail sont discutées. Le Canada fournit ses réponses, actualise son rapport et défend ses politiques. Après cette session plénière, le comité des droits de l'enfant prépare des observations finales qui sont rendues publiques aux fins d'examen par la population.

Calendrier des activités du projet

Le comité des droits de l'enfant prévoit examiner les rapports du Canada à sa 57^e séance, en mai et juin 2012. La réunion du groupe de travail présessionnel aura lieu en février 2012. Les ONG doivent soumettre leurs rapports trois mois avant la présession. Nous devons donc déposer notre mémoire en novembre 2011.

La CCCABC et l'ACPSGE prennent action

Les rapports soumis au groupe de travail traitent habituellement de questions nationales, mais notre mémoire traitera autant d'enjeux nationaux que provinciaux (Colombie-Britannique).

Les mémoires ont plus de poids lorsqu'ils sont appuyés par plusieurs ONG. Par conséquent, à l'automne 2010, nous nous adresserons à des organismes, pour qui les services de garde sont importants et nous leur demanderons d'appuyer notre mémoire.

Nous espérons aussi créer des outils d'éducation publique pour expliquer et diffuser le message que les services de garde sont véritablement un Droit.

Les promoteurs et défenseurs des services de garde militent au Canada depuis plus de trente ans et pourtant, on n'a toujours pas au pays de plan national ni de système intégré de services de garde. Puisque nos gouvernements refusent d'écouter, le temps est venu pour nous de porter nos demandes sur la scène internationale. Nous ne pouvons rester inactifs et accepter que le Canada occupe le dernier rang des pays en ce qui concerne ses engagements face à nos enfants.

Que pouvez-vous faire?

1. **Communiquez avec nous à info@cccabc.bc.ca si vous pensez que votre organisme est susceptible d'appuyer notre mémoire.**
2. **Adhérez à la CCCABC. Plus nous serons de voix, plus notre mémoire aura de poids.**
3. **Visitez [nous avons besoin de services de garde](#) et affichez votre histoire personnelle ou celle de votre famille sur les services de garde. Plus d'exemples que nous pourrions soumettre venant de « gens ordinaires », plus notre mémoire aura de crédibilité.**
4. **Parlez de notre projet. Encouragez d'autres personnes à se prononcer en faveur de nos droits humains, notamment le droit à des services de garde. Nos enfants comptent sur nous.**